

JPMorgan Funds - Global Sustainable Equity Fund JPMorgan Funds - Europe Sustainable Equity Fund JPMorgan Funds - Emerging Markets Sustainable Equity Fund JPMorgan Funds - Europe Sustainable Small Cap Equity Fund JPMorgan Funds - US Sustainable Equity Fund (collectivement, les « Compartiments »)

Date d'entrée en vigueur : 1er juillet 2026

A la Date d'entrée en vigueur, nous supprimerons la disposition indiquée en gras ci-dessous de la section « Méthodes » dans les Informations en matière de durabilité relatives aux Compartiments : « En outre, sur la base de la méthodologie de notation du Gestionnaire financier, le Compartiment... **investira au moins 80% de ses actifs dans des entreprises bénéficiant de notes supérieures à la médiane par rapport à leurs pairs.** »

En avril 2025, les Compartiments ont mis en œuvre les orientations de l'ESMA sur les noms de fonds contenant des termes liés aux critères ESG ou à la durabilité (les « Orientations de l'ESMA »). En vertu de ces orientations, la proportion minimale d'investissements des Compartiments dans des caractéristiques environnementales/ sociales positives a augmenté de 67% à 80%, tandis que leur proportion minimale d'investissements dans des Investissements durables, au sens du SFDR, a augmenté de 40% à 50%.

Cette disposition est supprimée dans la mesure où elle a été adoptée avant la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, qui ont introduit des exigences plus strictes et l'ont rendue superflue.

Cette mise à jour n'affecte en rien le mode de gestion ou le profil de risque des Compartiments.

Les Informations en matière de durabilité relatives aux Compartiments sont accessibles sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.ch en effectuant une recherche sur votre Compartiment et en accédant à la section relative aux Informations ESG.

A moins qu'ils ne soient spécifiquement définis dans le présent document, les termes commençant par une lettre majuscule auront la signification qui leur est donnée dans le prospectus de la Société concernée.